



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 3 octobre 2024

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal N°15

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024.
4. Serment de Mme Sonia Dénéréaz.
5. Communications du bureau.
6. Préavis municipal 24-07 | Arrêté d'imposition 2025.
7. Préavis municipal 24-08 | Règlement communal sur les émoluments de la Police des constructions.
8. Préavis municipal 24-09 | Travaux d'assainissement du glissement de terrain route de Boveau.
9. Informations de la Municipalité sur l'avenir de l'école.
10. Retour sur l'année législative (juin 23-24) du Conseil par le président.
11. Retour sur l'année législative (juin 23-24) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile – GFA – SDIS Chablais).
12. Communications de la Municipalité.
13. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 3 octobre 2024 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 25 conseillers.

Excusés : M. Jean-Louis Bugnion, M. Philippe Nicolier, M. Robin Pittet, Mme Alexia Tauxe.

Non excusée : Mme Michèle Métraux.

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024.

La lecture n'est pas demandée.

Vote : **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

4. Serment de Mme Sonia Dénéréaz

M. Jean-Paul Henry, président, lit le serment et **Mme Sonia Dénéréaz** promet de tenir ce serment.

5. Communications du bureau

M. Jean-Paul Henry, président, félicite **Mme Alexia Tauxe** pour la naissance de leur enfant Lucien.

M. Jean-Paul Henry, président, nous annonce être allé à une séance des présidents des conseils communaux du district, le mardi 27 août. Le but de cette séance était d'échanger entre les présidents et de régler certaines questions sur la gestion des conseils.

M. Jean-Paul Henry, président, nous informe que le 28 octobre se tiendra une séance de présentation de Chablais région sur la stratégie régionale de gestion des zones d'activités avec la présence des conseillers d'état et le syndic d'Aigle. Les personnes qui souhaitent y participer peuvent en avertir **M. Jean-Paul Henry, président**.

6. Préavis municipal 24-07 | Arrêté d'imposition 2025

Discussion

M. Julien Suter, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 24-07, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à la majorité, avec une abstention :**

- D'accepter de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour le point N°1 de l'arrêté d'imposition 2025
- D'accepter de maintenir inchangés tous les autres points de cet arrêté

7. Préavis municipal 24-08 | Règlement communal sur les émoluments de la police des constructions

Discussion

Mme Léonore Melet, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Daphné Perrin, demande quels sont les coûts supplémentaires qui ne seront pas supportés par la collectivité ou pris sur les impôts ? Le cas échéant est-ce que les sommes pas utilisées pour les impôts dégageraient des revenus supplémentaires pour d'autres postes ?

Mme Monique Tschumi, syndique, répond que les frais qui sont encore payés par la collectivité sont dû à la nécessité de prendre un bureau d'étude spécialisé car les demandes sont de plus en plus compliquées et contraignantes. Mme la syndique confirme que la somme qui n'ira plus aux impôts sera bien entendu utilisée dans un ou des autres postes.

Décision

Vu le préavis municipal 24-05, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à la majorité, avec une abstention :**

- D'accepter ce nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté,
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département concerné.

8. Préavis municipal 24-09 | Travaux d'assainissement du glissement de terrain route de Boveau

Discussion

Mme Claire Emery, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Isabelle Bournoud, demande si la route est communale.

M. Steve Dind lui répond que oui.

Mme Léonore Melet demande si le caisson en bois est la meilleure solution. Il est certes moins cher mais il tiendrait moins longtemps que le système en béton.

M. Steve Dind lui répond qu'au vu des finances de la commune, c'est la seule mesure possible

M. Sylvain Genillard fait remarquer qu'il manque un point à la conclusion. Ce n'est en fait pas le cas car ce n'était qu'une mise à jour.

Mme Daphné Perrin demande si le danger de la route est réellement important ou si cela pourrait attendre que les finances de la commune soit plus importantes ?

M. Steve Dind lui répond que oui, c'est dangereux et non, on ne peut pas attendre.

Décision

Vu le préavis municipal 24-09, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'approuver le projet de réfection de la route de Boveau.
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et de remise en état de la route de Boveau.
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 43'133.00 financé par un emprunt.

9. Informations de la Municipalité sur l'avenir de l'école

M. Jean-Paul Henry, président, revient sur les informations diffusées sur la décision de fermeture de l'école. Les pétitions qui ont recolté 1600 signatures seront transmises aux conseillers d'état avec une lettre d'accompagnement des parents et de la Municipalité.

Mme Christine Christen, municipale, informe le Conseil sur le plan d'action de la Municipalité. Les pétitions ainsi que les lettres des parents et de la Municipalité seront transmises à M. Borloz. **Mme Christine Christen, municipale**, a aussi eu contact avec des députés Bellerins qui ont rédigé une interpellation qui sera envoyée aux conseillers d'état le 9 octobre.

Les perspectives d'avenir ne sont pas très bonnes en ce qui concerne le nombre d'enfants mais la Municipalité ne compte pas baisser les bras et si nécessaire elle fera de la publicité dans les médias et peut-être proposera aux enfants d'Yvorne ou d'Aigle de monter en insistant sur le cadre de vie.

Elle nous précise également que dans le cas où des enfants d'Aigle ou d'Yverne monteraient à Corbeyrier, l'école ne pourra pas fournir d'enseignant spécialisés si nécessaire.

Un plan B serait envisageable si ces 2 points ne suffisent pas.

M. Julien Suter demande des précisions sur l'interpellation.

Mme Christine Christen, municipale lui répond en détail.

Mme Sonia Dénéréaz demande s'il serait possible que des enseignants spécialisés vivant sur la commune donnent des cours le cas échéant.

Mme Christine Christen, municipale lui répond que si le moment était venu oui ce serait une solution mais il faut attendre de voir s'il y a une demande des autres communes pour venir dans notre école.

M. Jean-Paul Henry, président, précise que les principaux soucis sont financiers, sécuritaire et organisationnels selon les discussions qu'il a eues avec la DGEO. Et que les soucis organisationnels seraient du sort de l'école et non de la Municipalité.

Mme Daphné Perrin, demande des informations sur l'aspect sécuritaire.

M. Jean-Paul Henry, président, répond que c'est à cause du fait qu'il n'y a qu'une classe et que la maîtresse pourrait être dépassée en cas de problèmes. Ce qui n'est jamais arrivé à Corbeyrier mais déjà à Aigle.

Mme Sandrine Chalet, demande si nous avons un retour sur le sondage des parents qui seraient susceptibles de vouloir mettre leurs enfants à Corbeyrier ?

M. Jean-Paul Henry, président, répond que non.

M. Vincent Hentsch demande si un groupe de travail pourrait réfléchir pour faire venir vivre des familles chez nous.

Mme Christine Christen, municipale répond que cela fait partie du plan B. Mais qu'au vu du PaCom il ne sera pas possible de faire venir beaucoup de familles. L'idée serait surtout de faire monter des enfants en s'appuyant sur le cadre de vie et la sécurité du village.

M. Jean-Paul Henry, président, nous donne des détails sur la commission citoyenne. Selon lui une commission aurait moins de poids que la Municipalité. Il termine en disant que la DGEO est plus ouverte à la discussion que la directrice.

Mme Claire Emery, demande si ce sondage a été réellement fait ? Et si nous pourrions demander à la directrice de faire un sondage en bonne et due forme.

Mme Christine Christen, municipale, lui répond qu'il faudra le faire avec un tout ménage ou un article de presse sans passer par la directrice.

M. Guy Bochud, municipal, insiste sur le fait que la directrice veut vraiment fermer l'école et qu'elle fait preuve de mauvaise foi pour toutes les solutions que la Municipalité lui propose.

Mme Monique Tschumi, syndique nous informe qu'elle a eu contact avec le syndic de Ste-Croix, des élèves de petite classe de Ste-Croix vont dans des petits villages comme l'Oberson car ils ne veulent pas les mettre dans des containers.

A Aigle, il y a une centaine d'élèves dans des containers.

M. Jean-Paul Henry, président, précise que le syndic d'Yvorne ne voit pas d'un bon œil que ses élèves montent à Corbeyrier car il a pour projet de rénover son collège.

Mme Christine Christen municipale, insiste sur le fait que si nous n'avons pas de demandes pour que des élèves montent à l'école de Corbeyrier, nous n'aurons plus rien.

Mme Sandra Charpié, demande si la fin des travaux du collège d'Yvorne serait bien prévue pour 2026 ?

Mme Christine Christen, municipale, dit que concrètement il n'y a rien et que peut-être la directrice nous a dit ça pour nous « calmer ».

M. Jean-Paul Henry, président, précise qu'un préavis pour le crédit d'étude a été validé en 2023.

M. Julien Suter, remercie la Municipalité pour son soutien et son travail et demande si le groupe de travail pourrait aider la Municipalité, et il demande également si nous avons une idée du nombre de nouveaux habitants qui pourraient s'installer à Corbeyrier.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que nous ne connaissons pas le nombres de places car cela fluctue tout le temps mais qu'il n'est pas énorme.

M. Vincent Hentsch, demande s'il est envisageable d'avoir une garantie de rouvrir l'école si nous avions d'un coup plus d'enfants ?

Mme Christine Christen, municipale, lui répond que oui ce serait l'idée.

M. Jean-Paul Henry, président, intervient en disant qu'il ne faudra pas trop vite remplacer le local de l'école en ce sens.

10. Retour sur l'année législative (juin23-24) du Conseil par le président

M. Jean-Paul Henry, président,

Le rapport du président se trouve en annexe.

11. Retour sur l'année législative (juin23-24) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile – GFA – SDIS Chablais)

GFA : Le rapport de **M. Marc Tauxe** se trouve en annexe.

STEP Aera Le rapport de **M. Vincent Hentsch** se trouve en annexe.

Protection Civile : Le rapport de **M. Sylvain Genillard** se trouve en annexe.

Délégué à l'intégration : Le rapport de **M. Julien Suter** se trouve en annexe.

SDIS Chablais : Le rapport de **Mme Alexia Tauxe** se trouve en annexe.

M. Jean-Paul Henry, président, remercie les conseillers pour leur travail et leurs rapports.

12. Communications de la Municipalité

M. Guy Bochud, municipal informe le conseil sur l'en vigueur du nouveau règlement de protection des arbres remarquables. Ces mesures sont très contraignantes, si nous devons élaguer un de ces arbres remarquables , nous devons avoir l'accord du canton.

Par exemple si nous devons abattre un tel arbre pour une construction, la taxe engendre environ 25'000.- de frais sans compter les frais d'abattage.

M. Steve Dind, municipal, nous informe que la Municipalité a rendez-vous avec le canton pour la zone 30 à l'heure. Il aura également rendez-vous avec l'entreprise Echenard pour le goudron à chaud dans le village et le marquage.

Mme Monique Tschumi, syndique, informe le conseil sur le PaCom, il reste encore 21 oppositions et des séances de conciliation ont eu lieu.

Elle nous informe également que M. Sousa Luka a donné sa démission et qu'un nouvel employé communal, M Fisher Julien, a déjà commencé afin de se former avec Luka.

Mme Léonore Melet, demande si ce nouvel employé a également la formation de fontainier ?

Mme Monique Tschumi, syndique, répond que non mais qu'il fera une formation de surveillant de réseau avec M. Mermod.

M. Christian Roubaty, municipal, nous informe que la turbidité de l'eau est toujours présente et que la commune a dû faire venir 2 fois un camion avec de l'eau afin de maintenir l'accès à l'eau pour le village.

Les mesures prises sont de rallonger la conduite à Luan de la source de Prés-au-Lac car le trop plein car il se vide trop près de la source de l'Ovaille, ainsi que de changer les tuyaux et les filtres dans les sources.

L'idéal serait de faire des gros travaux mais c'est risqué au niveau des sources ou également de mettre un filtre à sable à l'entrée des sources mais il faudrait construire un bâtiment supplémentaire.

Les Communes de Corbeyrier et d'Yvorne se sont mises d'accord sur le réseau d'eau. Chaque commune reste propriétaire de son réseau mais elles travaillent conjointement.

Le 5 novembre une présentation sera effectuée par Luka sur le réseau de la commune dès la source jusqu'au robinet.

Il existe un projet de travaux pour l'alimentation d'eau pour le chalet d'alpage et le raccordement aux égouts, ce qui permettrait de diminuer la consommation d'eau du village.

M. Jean-Paul Henry, président, demande si le fait de rallonger la canalisation de Luan n'aurait pas d'impact négatif en cas de sécheresse ?

M. Christian Roubaty, municipal, lui répond que normalement non.

M. Christian Roubaty, municipal, nous montre une présentation sur les cyber attaques.

Mme Sandrine Chalet, demande à **M. Guy Bochud** combien d'arbres remarquables sont sur des parcelles constructibles. Il lui répond qu'il n'a pas cette information.

Mme Sandrine Chalet demande également l'âge de ces arbres ? **M. Guy Bochud** lui répond qu'ils ont environ 100 ans.

Elle lui demande également si le Parc régional peut nous aider pour ces arbres ? **M. Guy Bochud** lui répond que non.

M. Julien Suter demande le montant de la formation de fontainier de Luka et si la commune en a payé une partie ?

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que la formation a couté environ 12'000.- et que la commune a participé pour une partie, Luka avait l'obligation de rester 5 ans dans la commune et il l'a fait.

M. Jean-Paul Henry, Président, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

13. Divers et propositions individuelles

M. Claude Mottier demande si toute les routes de la commune seraient à 30km à l'heure.

M. Steve Dind, municipal, répond que c'est l'idée mais que certaines routes sont cantonales et que nous ne pouvons pas changer les limitations de ces routes facilement.

M. Claude Mottier demande également des nouvelles de la place pour l'hélicoptère.

M. Steve Dind, municipal, lui répond qu'il est en attente d'une réponse.

M. Norbert Charpié demande où nous en sommes pour le chantier de la déchetterie du chemin du Bugnon.

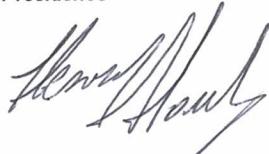
Mme Monique Tschumi syndique, lui répond que le dossier est aux mains de la justice mais qu'il y a une interdiction de continuer les travaux.

Prochaines séances : le jeudi 5 décembre 2024
 le jeudi 20 mars 2025
 le vendredi 20 juin 2025

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 22h18

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence



Morgane Lüthi
Secrétariat



Rapport sur la délégation au Conseil Intercommunal de l'AERA en 2024

Corbeyrier, le 3 octobre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, il y a une année, le 5 octobre 2023, nous célébrions la pose de la première pierre de la nouvelle STEP d'Aigle.

En 2024, le Conseil intercommunal de l'AERA s'est réuni à deux reprises, le 11 juin à Ollon, ainsi que le 25 septembre à Aigle.

Une séance agendée au mois de mars a été annulée faute d'objet à traiter, à la suite de divers imprévus. En particulier, le retrait du partenaire Holdigaz du projet de liaison Aigle-Leysin, impliquant une faible moins-value sur les travaux mais une participation de l'AERA à 100% plutôt que selon la répartition convenue jusqu'ici avec le partenaire. Ce préavis a finalement été traité durant le Conseil de septembre.

Lors de chaque conseil, une visite d'une des installations de la STEP est proposée (visite des installations de turbinage de la STEP d'Ollon et visite du chantier de la STEP d'Aigle), auxquelles je n'ai malheureusement pas pu participer.

Cinq préavis ont été traité lors des deux Conseils. Tous les préavis ont été approuvé. Cela souligne le travail de qualité du CODIR ainsi que la confiance et la bonne entente du Conseil avec le CODIR.

Les cinq préavis sont les suivants :

1. Rapport de gestion 2023
2. Budget 2025
3. Demande de crédit de réalisation pour la station de prétraitement des eaux usées à Leysin, dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
4. Demande de crédit de réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle, dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
5. Demande d'un crédit de réalisation pour la pose anticipée d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yvorne et Aigle

Tous les demandes de crédit font partie du projet global et sont nécessaire à l'avancement des travaux, afin de respecter les échéances planifiées.

La mise en service de la première partie (raccordement d'Yvorne à la nouvelle STEP) est prévue pour 2025, avec comme échéance principale, les vendanges, qui génèrent un grand surplus d'eau usées à traiter.

Le délégué du Conseil Communal de Corbeyrier

Vincent Hentsch

Rapport

Sur la délégation au Conseil Intercommunal de l'ORPC en 2024.

Corbeyrier, le 3 octobre 2024

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En ma qualité de délégué du Conseil Communal de Corbeyrier au Conseil Intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District d'Aigle, je me suis rendu aux deux réunions annuelles de cette organisation.

La première assemblée s'est tenue à Rennaz le 23 avril, suivie du rapport de bataillon.
La deuxième a eu lieu à Bex le 10 septembre.

Voici quelques points retenus :

Organisation actuelle de l'ORPC du District d'Aigle :

- Au 31.12.2023, l'effectif total de la Protection civile du District d'Aigle était de 219 contre 242 personnes une année auparavant.

Interventions menées en 2023 :

En plus des cours de répétitions, la Protection Civile est intervenue :

- 4 fois en situation d'urgence :
 - Départ d'incendie à la Planchette : Prise en charge de 19 sinistrés
 - Crue de la Grande Eau (Aigle) : Dispositifs de protection contre la montée des eaux. Collaboration avec les différentes forces d'intervention.
 - Rupture de conduite d'eau : Mise à disposition de sacs de sable pour le SDIS Chablais
 - Débordement de la Grande Eau (Episode II) : Dispositifs de protection contre la montée des eaux. Collaboration avec les différentes forces d'intervention.
- 2 fois en faveur de la collectivité :
 - Le Tour de Suisse : Montage et démontage d'infrastructures et sécurisation du parcours
 - La Fugue Chablaisienne : Montage et exploitation d'un centre de commandement pour la coordination des plantons de circulation et des services de secours

Résultat des Comptes 2023 :

- Il était budgété un excédent de charges de CHF 946'900.-, soit un coût (arrondi à 2 décimales) de CHF 18.30 par habitant. En définitif, il en résulte excédent de charge de CHF 880'745.94 soit un coût de CHF 16.18 par habitant. CHF 7106.60 pour la commune de Corbeyrier, contre CHF 7687.10 pour 2022.

Budget 2025 :

- Pour 2025, il est budgété un excédent à la charge des communes regroupées de CHF 890'950.- soit un coût par habitant de CHF 18.10 contre CHF 18.44 en 2024. Cela représentera une participation de CHF 8402.- de la Commune de Corbeyrier., contre CHF 8'114.- au budget pour 2024.

Rapport du délégué du conseil communal pour la commission consultative du feu (CCF).

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, suivants :

Pour rappel, un projet de collaboration avec le SDIS Salines était à l'étude. Le SDIS Salines n'étant pas en accord avec les conclusions présentées par Team Consult, l'ECA a proposé au SDIS Chablais et au SDIS Haut-Lac comprenant Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve de créer un groupe de travail (géré par l'ECA) concernant les possibilités opérationnelles dans le Chablais. Lors de la première séance du groupe de travail les SDIS Salines et Fortifications étaient invités. Les SDIS Chablais et Haut-Lac ont décidé d'aller l'avant et c'est à la grande surprise que les deux SDIS invités ont choisis de poursuivre eux aussi... C'est donc reparti pour une étude de collaborations entre ces SDIS avec le projet pilote « Synergies opérationnelles Chablais ».

La commune d'Aigle a mis un projet d'agrandissement de la caserne d'Aigle au plan des investissements. Il doit d'abord y avoir une étude avant le préavis d'agrandissement à proprement parler.

Une journée de formation sur les thèmes 1^{er} secours et extinction pour les employés communaux est prévue courant novembre.

Une journée de promotion des employeurs est prévue le 31.10. Un label employeur a été créé. Il s'agit du label «Employeur partenaire» qui est destiné à faire acte de reconnaissance des entreprises qui emploient un ou des collaborateurs actifs comme sapeurs-pompiers volontaires et qui acceptent de les libérer de leurs obligations professionnelles pour des interventions. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Nous avons un bon retour concernant les postes de télétravail installés en caserne. Ils sont bien occupés et permettent à des pompiers d'être disponibles pour les interventions en journée. D'ailleurs un nouveau poste de travail a été mis au budget 2025.

Concernant les véhicules, rien ne concerne directement le DPS de Corbeyrier, mais l'achat d'un véhicule de transport complémentaire a été mis au budget étant donné que le leasing du véhicule du chef d'intervention est fini. Deux variantes ont été étudiées, l'une avec un véhicule à moteur thermique et l'autre électrique. Au vu des différents points qui sont ressortis, notamment l'autonomie pour certains trajets de formation en suisse allemande, l'installation de borne de recharge en caserne et le prix d'achat du véhicule ont fait pencher la balance pour l'acquisition d'un véhicule à moteur thermique.

Autre grande nouveauté, l'arrivée du tonne pompe 9'000 litres. Il a été reçu officiellement par notre SDIS le 6 septembre et devrait être opérationnel depuis le 1^{er} octobre. Actuellement seul 4 véhicules du même type sont présents dans le canton. Le rayon d'action de ce véhicule sera de la Riviera au Pays d'En-Haut en passant par le Chablais et les Alpes vaudoises. Une vingtaine de chauffeurs se sont formés durant plusieurs mois pour piloter cet engin, il faut dire que le petit jouet vaut environ 950'000.- entièrement à la charge de l'ECA.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Alexia Tauxe